



DIRECTION DE LA SÉANCE

Le 24 janvier 2023

\*\*\*

## **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR** **DE LA SÉANCE DU 31 JANVIER 2023**

Par courrier en date du 19 janvier, M. Guillaume GONTARD, Président du Groupe Écologiste - Solidarité et Territoires, s'oppose à l'examen selon la procédure de législation en commission de la proposition de loi visant à régulariser le PLUi de la Communauté de communes du Bas Chablais.

En conséquence, l'ordre du jour du mardi 31 janvier s'établit ainsi :

### **Mardi 31 janvier 2023**

#### **À 14 h 30 et le soir**

- Explications de vote des groupes puis scrutin public solennel sur le projet de loi relatif aux **jeux Olympiques et Paralympiques de 2024** (procédure accélérée) (texte de la commission, n° 249, 2022-2023)

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 30 janvier à 15 heures
- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : mardi 31 janvier à 12 h 30

- Proposition de loi visant à régulariser le **PLUi** de la **Communauté de communes du Bas Chablais**, présentée par M. Cyril PELLEVAT et Mme Sylviane NOËL (n° 28, 2022-2023) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 23 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 25 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 30 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 31 janvier en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 30 janvier à 15 heures

- Proposition de loi tendant à renforcer la **protection** des **épargnants**, présentée par MM. Jean-François HUSSON et Albéric de MONTGOLFIER (n° 586, 2021-2022) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 23 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 25 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 30 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 31 janvier début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 30 janvier à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à **protéger** les **logements** contre **l'occupation illicite** (n° 174, 2022-2023) (demande du groupe RDPI)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois avec une saisine pour avis de la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 23 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 25 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 30 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 31 janvier début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 30 janvier à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à **calculer** la **retraite de base** des **non-salariés agricoles** en fonction des vingt-cinq années d'assurance les plus avantageuses (n° 166, 2022-2023) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 23 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 25 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 30 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 31 janvier début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 30 janvier à 15 heures